



Procès-verbal

du Conseil Général du 5 décembre 2022

Président du Conseil : M. Daniel Schwab

Municipalité en place : M. Blaise Chapuis, syndic ; Mme Valérie Borgognon, vice-syndique, M. Yan Jeanneret, M. Renaud Vuarraz, municipaux. Mme Magali Henry, excusée.

L'assemblée commence à 20h00.

1.- Appel

Sur 26 membres inscrits, 21 sont présents, 4 sont excusés et 1 absent.

2.- Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité

3.- Acceptation du procès-verbal du 20 juin 2022

Le procès-verbal du 20 juin 2022, reçu par les membres du Conseil, est accepté à l'unanimité.

4.- Assermentation des nouveaux membres - démissions

Il n'y a pas d'assermentation. **M. le Président** fait part de la démission de **M. Pierre Chanez**.

5.- Communications du Président du Conseil

M. le Président propose une minute de silence en mémoire de M. François Grin.

6.- Préavis n°11/2022 - Demande d'approbation du budget de l'entente intercommunale pour la STEP 2023

M. le Syndic informe que l'exercice 2022 présente des charges pour CHF 95'800.- et un total des revenus de CHF 95'800.-, à l'équilibre. La participation communale est de CHF 45'800.-.

M. Renaud Vuarraz prend la parole afin de commenter le budget et les mesures liées à la crise énergétique. Par exemple, dans le cas d'une coupure prolongée, il existe un risque de déversement d'eau polluée dans le réseau. Des travaux sont donc prévus.

Le préavis de la Municipalité ayant été reçu, la parole est donnée à **M. Cyril Baridon**, rapporteur de la commission de gestion, qui propose de l'accepter tel que présenté.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

7.- Préavis n°12/2022 - Demande d'approbation du budget communal 2023

M. le Syndic commente divers points du rapport de la Municipalité, en particulier le traitement des archives pour lequel une entreprise est mandatée. Le devis pour la réfection de la fontaine du refuge doit encore être analysé. L'abribus, en très mauvais état, devra être rénové ou remplacé.

Une demande d'offre a été adressée à Jaquier Pointet afin d'enregistrer le réseau des eaux claires et usées sur le guichet geocommunes.ch. Concernant ce dernier point, **M. le Syndic** ajoute, à la question de **M. Cédric Henny**, qu'il s'agit d'un outil plus précis que geoportail.

M. Pierre Gretschi estime qu'il serait intéressant de pouvoir visualiser les conduites de drainage de la commune. Selon **M. André Henry**, il faudrait s'approcher des propriétaires puisque depuis 1996 et les séparatifs, beaucoup de travaux ont été effectués et des informations perdues.



A la question de **M. Cédric Henny** concernant l'archivage papier ou immatériel, **M. le Syndic** indique qu'il s'agit pour l'instant d'un archivage papier. Toutefois, tout est scanné depuis 2016.

Le préavis de la Municipalité ayant été reçu, la parole est donnée à **M. Cyril Baridon**, rapporteur de la commission de gestion, qui propose de l'accepter tel que présenté.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

8.- Commission de martelage

M. Cédric Henny relate la séance qui s'est déroulée en compagnie de M. Philippe Graf, inspecteur forestier cantonal. Divers travaux forestiers vont être menés au « Bois dessous » en raison de bois malades, cassés, etc.

D'autre part, se pose la question de la validité de la mise de bois. L'année dernière, il n'y a eu qu'un seul miseur, dernièrement 4. L'inspecteur propose de rejoindre d'autres communes pour les mises. **Mme Michèle Cotter** relève qu'il n'y a peut-être pas beaucoup de miseurs, mais que cela représente tout de même un certain volume de bois. **Mme Christine Panchaud Stickney** rappelle qu'il y a également un quota à respecter. En abattant moins cette année, c'est un rattrapage qui est fait par rapport aux années lors desquelles il a fallu abattre plus de bois en raison de maladie des forêts.

La plantation des sapins pour Noël a subi la sécheresse, ce qui a finalement amené beaucoup de déchets.

Afin de rénover le chemin forestier au-dessus du refuge, une solution serait de concasser des cailloux déposés à la déchetterie. Des subventions pourraient être perçues selon le projet.

L'arbre proche du refuge doit-il être abattu puisqu'une branche est tombée dessus ? Non, il s'agit d'un refuge forestier.

La question du lancé de haches sur les arbres proches du refuge est également abordée.

M. le Président remercie la commission pour son rapport très complet.

9.- Communication de la Municipalité

M. le Syndic remercie le Conseil général d'avoir validé à l'unanimité les préavis présentés.

Le travail de rajeunissement du site internet de la commune a été effectué par l'ORIF avec l'aide de **M. Cédric Henny** qui a fait un superbe travail. Ce dernier présente les nouveautés de ce site désormais adapté aux plateformes mobiles. Le logo et l'identité graphiques ont été retravaillés. Si une personne ne souhaite pas se voir sur une photo, elle doit contacter l'administration. **Mme Christine Panchaud Stickney** propose de publier un agenda des manifestations qui se déroulent dans le village. **M. le Syndic** lui propose d'en informer l'administration. Il remercie également vivement **M. Cédric Henny**.

M. Yan Jeanneret annonce que **M. Jean-Daniel Miéville** arrête son mandat de sonneur de cloches. Toute personne intéressée à reprendre le mandat peut s'annoncer auprès de l'administration.

Mme Valérie Borgognon prend la parole afin de présenter le dossier de la déchetterie. Le coût annuel pour garder un point de collecte communal se monte à CHF 8'000.-. Selon l'offre reçue pour un accès à la STRID et faite sur le modèle de Treykovagne avec 4 passages par habitant (par ex. famille de 4 personnes : 4 x 4) par année, le montant passerait à env. CHF 9'500.-. La facturation est effectuée toutefois selon le nombre de passages réels. Concernant les déchets verts, il y aura toujours un passage au village. **Mme Valérie Borgognon** rappelle que la personne en charge de la récolte des déchets spéciaux doit être formée, assermentée et présente lors de l'ouverture de la déchetterie. Ce qui n'est plus possible pour le village. La Municipalité soumettra un préavis sur la possibilité de rejoindre la déchetterie intercommunale (STRID). Une commission ad hoc est nommée. Elle est composée de **Mmes Annie Miéville Lopez, Christine Panchaud Stickney et Paulette Martin**.



Au niveau scolaire, **Mme Valérie Borgognon** relève que le trajet du bus scolaire Yverdon-les-Bains – Ursins – Valeyres-sous-Ursins fonctionne bien.

En l'absence de **Mme Magali Henry** en charge du dossier de la place de jeux, **M. Renaud Vuarraz**, informe le Conseil que la demande de subvention auprès des instances concernées a été refusée.

M. Renaud Vuarraz présente un document (annexé au pv) indiquant les différentes valeurs des analyses d'eau, 8 à 9 fois au-dessus des normes. Un nouveau prélèvement sera effectué dans les prochains jours.

Un test de filtration par charbon actif sera mené jusqu'à fin janvier 2023 afin d'en connaître le coût.

Le projet de raccordement gravitaire à la Sagenord est également exposé par **M. Renaud Vuarraz**. Toute l'eau ne serait pas achetée à la Sagenord, mais cela permettrait d'avoir une solution d'urgence. **Mme Annie Miéville Lopez** rappelle que cette question date de la création de la Sagenord. **Mme Christine Panchaud Stickney** relève qu'il faut prévoir le raccordement dans l'éventualité d'une situation similaire à la sécheresse de 2022. Il ne serait pas possible de se raccorder en quelques jours.

M. André Henry souhaite savoir si le chlorothalonil diminue depuis le début des analyses. **M. Renaud Vuarraz** indique que ce produit reste longtemps présent dans les analyses, mais devrait diminuer.

M. le Syndic reprend la parole pour remercier **M. André Henry** pour le déneigement du village depuis 2012 ainsi que tous les travaux effectués. Mais il doit arrêter puisque le tracteur est parti... La Municipalité cherche une solution.

M. le Syndic félicite et remercie **Mme Sandra Gonin** pour ses 20 ans d'activité en tant que boursière.

10.- Interventions individuelles et divers

M. André Henry propose, dans le cadre des travaux effectués pour l'abribus, de mettre à niveau l'accès (actuellement, 3 marches pour y entrer). Il faut en étudier la faisabilité.

Mme Christine Panchaud Stickney annonce la création d'un chœur d'enfants à Ursins. Une information est affichée au panneau. Elle annonce également une fondue le 20 décembre au refuge.

Celles et ceux qui ont des frais les communiquent à la secrétaire qui les transmettra à la boursière.

La date du prochain Conseil général est fixée au 19 juin 2023.

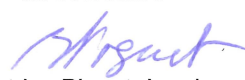
Le Président remercie l'assemblée et clôt la séance à 21h35

Le Président


Daniel Schwab



La secrétaire


Béatrice Piguet-Jaquier